

Réponse Médecins du monde

GARANTIR UNE POLITIQUE LOCALE D'ACCES AUX SOINS A TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE, Y COMPRIS CEUX QUI SONT EXCLUS DU SYSTEME DE SANTE

**(1) Etes-vous prêt à vous engager pour favoriser la création de maisons de santé pluridisciplinaires : dans chaque quartier, favorisant une approche globale de la santé, d'accès inconditionnel, pour les personnes en situation de précarité ou sans droit à la couverture maladie, et/ou ne maîtrisant pas la langue française, par le recours à l'interprétariat professionnel ?**

Dans mon programme je propose de favoriser l'implantation maisons urbaines de santé dans les quartiers pour enrayer une démographie médicale qui va aussi devenir défavorable en ville et assurer un service de proximité à tous les citoyens. L'objectif est bien d'offrir un accès inconditionnel aux soins dans une approche pluridisciplinaire et intégrée. Une telle dynamique sera d'autant plus efficace qu'elle s'adossera à un appui à l'accès aux droits afin de lutter contre les renoncements aux soins des personnes en situation de pauvreté.

Dans le domaine de la santé, il y aura plus que jamais, des synergies à construire localement en dépassant les « quant à soi » institutionnels pour voir des effets de leviers plus significatifs voire des financements croisés. Si l'ARS demeure l'acteur central, une Ville a une vocation de chef d'orchestre d'une stratégie d'accès aux soins sur son territoire.

Je privilégierai aussi l'accès inconditionnel pour toutes les personnes qui ne maîtrise pas le français au sein de l'hôpital de proximité qui sera maintenu sur le site actuel de l'hôpital central en m'inspirant notamment de ce que le conseil départemental, en collaboration avec l'ARS et le CHU a mis en place en faveur des jeunes migrants isolés dans le cadre d'un accueil inconditionnel puis une prise en charge globale : sociale, éducative et sanitaire.

**(2) Etes-vous prêt à vous engager pour soutenir le renforcement des moyens de l'hôpital, qui doit permettre un accès aux droits et aux soins de toute personne en situation d'exclusion, via la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) ?**

**(3) Etes-vous prêt à vous engager pour peser sur la création effective et rapide d'une Permanence d'accès aux soins dentaires (PASS dentaire), permettant d'apporter une réponse adaptée aux besoins de soins dentaires des personnes en situation de précarité, en dehors des urgences ?**

Je réponds sans hésiter oui pour ces deux dispositifs et avec la même approche fédérative que précédemment. Dans le même mouvement d'ailleurs. Plus largement, et sur un plan très politique, je veillerais à ce que le Grand Nancy prenne davantage sa place dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté que ça n'est le cas aujourd'hui afin que les difficultés spécifiques de l'accès aux soins dans l'agglomération soient mieux prises en compte et bénéficie de financements permettant de mettre en place de nouveaux service pour les personnes éloignés du soin.

En ce qui concerne l'hôpital public, j'ai pris position pour obtenir de l'Etat que la reprise partielle de la dette annoncée par l'ancienne ministre, Agnès Buzyn soit réaffectée au service des moyens humains du CHRU et refuser ainsi la suppression de 600 postes supplémentaires dans les 5 années à venir, après les 400 supprimés depuis 2013.

GARANTIR LE BENEFICE DE L'ACTION SOCIALE EN ALLANT VERS LES PERSONNES, Y COMPRIS LES INVISIBLES

**(4) Etes-vous prêt à vous engager pour encourager la mise en place de points d'accès aux droits : fixes dans chaque quartier, ou itinérants, au plus près des personnes les plus exclues, pour les repérer, les accompagner et les aider dans leurs démarches dématérialisées ?**

Dans le cadre de la création du village de l'insertion visant à aider les plus démunis, l'accès aux droits fera l'objet d'un accompagnement de même que l'insertion vers l'emploi. Il s'agit de mettre en œuvre un accompagnement global.

Mais pour répondre plus en détail à cette question, je voudrais simplement prendre à témoin l'action que je mène depuis 6 ans au conseil départemental et au sein de laquelle l'accès aux droits et à un revenu minimum constituent les pierres angulaires de mon engagement contre la pauvreté. 30% d'ayant droit n'accèdent pas au RSA qui est d'abord pour moi un revenu minimum ; et le chiffre est identique pour la CMU-C. A titre personnel, je suis favorable à l'inconditionnalité et l'automatisation des droits pour résorber le non recours, ce qui permettra également de renforcer l'accompagnement social des personnes en insertion professionnelle et sociale en supprimant les tâches administratives et de contrôles excessives qui pèsent sur les travailleurs sociaux.

A défaut, Il faut organiser un maillage territorial reposant sur la proximité et la constitution de réseaux humains soudés par des collaborations organisées et structurées, au plus près des personnes. Là aussi, l'articulation des ressources de la ville avec celle du Département, des associations, des professionnels de santé voire des citoyens constitue la meilleure réponse au repérage des invisibles.

Le « aller vers » que vous évoquez dans votre question est évidemment un des leviers d'une stratégie globale du repérage de l'exclusion ; notamment pour les plus jeunes ou pour les SDF dont les codes et les comportements qui en découlent tendent à les isoler et à les éloigner du soin. Il y a là des agilités relationnelles et des savoir-faire en maraude qui sont très spécifiques et qu'il faut expérimenter puis développer.

La finesse du maillage et son efficacité doit tenir compte de la très grande diversité des motifs d'exclusion. La pauvreté et l'isolement sociaux des femmes et notamment en situation de monoparentalité, qui sont les premières victimes de l'exclusion avec pour conséquence le niveau inacceptable de pauvreté des enfants en France, appellent des méthodes et des dispositifs adaptés. C'est notamment ce que nous avons fait, au Conseil départemental avec le projet Reliance qui concerne 300 familles monoparentales de l'agglomération et qui bénéficie d'un taux d'encadrement exceptionnel parce que nous avons su créer un partenariat solide avec la CNAF principalement autour d'une démarche innovante.

Mais cette créativité il faut aussi la développer pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance afin qu'ils ne basculent pas dans la précarité ou avec des publics en les personnes en grande fragilité psychique. Dans tous ces domaines des femmes et des hommes se mobilisent et l'implication plus forte qu'aujourd'hui de la commune voire de l'agglomération ne peut qu'insuffler une énergie supplémentaire.

Enfin, le repérage des situations « invisibles » doit également s'opérer en milieu scolaire et la présence sociale dans les écoles, qui doit être développée, devra permettre le repérage précoce de la dégradation de certaines situations familiales en raison de la précarisation du et ou des parents.

**(5) Etes-vous prêt à vous engager pour donner aux acteurs de l'action sociale municipale les moyens de proposer un accompagnement de qualité, global et adapté, à toute personne repérée, quel que soit son statut, avec un accès à l'interprétariat professionnel ?**

Bien entendu, toutes les souffrances humaines quelles que soient leur provenance doivent pouvoir être entendue, je ne saurais le concevoir autrement même s'il faut, là aussi s'appuyer sur l'existant et le soutenir. Je pense en l'occurrence à l'accueil des familles de migrants et des migrants majeurs dont l'Etat, à travers la DDCS a la responsabilité. Une ville peut et doit l'aider à réaliser ses missions, lui faciliter l'identification de sites d'hébergement et articuler ses interventions avec l'Etat. La solidarité, je le répète, est antinomique avec tout forme de cloisonnement et l'addition des énergies est un principe. Le cloisonnement est en l'espèce mortifère.

GARANTIR UNE VILLE INCLUSIVE POUR LES PERSONNES SANS-ABRI

**(6) Etes-vous prêt à vous engager pour interdire les arrêtés municipaux contre les personnes vivant dans la rue (anti-regroupement, anti-mendicité), ainsi que les équipements et mobiliers urbains anti-SDF, qui ne règlent rien, et ne font que cacher les personnes ou les reléguer hors du centre-ville ?**

Je ne suis pas favorable à ces mesures d'interdiction ou de mobiliers urbains anti-SDF. Le refus de la stigmatisation et le rejet de l'exclusion sont les principes d'action qui m'animent. Il faut avant tout refuser de se résoudre à voir se multiplier les personnes vivant dans la rue. C'est à la prévention de ces souffrances qu'il faut œuvrer et mes propos précédent illustrent cette volonté.

**(7) Etes-vous prêt à vous engager pour promouvoir l'ouverture de plusieurs accueils de jour : lieux de répit, diversifiés et adaptés pour accueillir dignement les personnes, y compris des familles, proposant notamment des services de repas le midi et toute l'année ?**

Dans mon programme la création d'un village de l'insertion est prévu pour permettre aux SDF de bénéficier d'un accompagnement global : logement, soins, alimentation, hygiène... Il a vocation à se construire avec les associations qui luttent contre la précarité alimentaire et dont les compétences sont précieuses et dont les capacités d'agir doivent être accompagnées. Outre le subventionnement de ces associations, les moyens d'action d'une ville sont, en l'occurrence, particulièrement utiles notamment pour répondre à leurs forts besoins logistiques : espaces d'accueil, espaces de stockage, moyens de transports...

**(8) Etes-vous prêt à vous engager pour soutenir des actions d'accompagnement et de**

**médiation sociale auprès des personnes en rupture avec tout dispositif, tel que préconisé dans le rapport de mission d'analyse de l'errance urbaine et de l'urgence sociale sur le territoire du Grand Nancy (avril 2019) ?**

Oui, cf ci-dessus. Une partie de mes convictions sur la nécessaire spécialisation du « aller vers » repose sur les recommandations de cette mission d'analyse dont les analyses sont extrêmement pertinentes.

**(9) Etes-vous prêt à vous engager pour vous inscrire par anticipation dans la logique du Logement d'abord, c'est-à-dire un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes ?**

Oui, cet objectif est d'ailleurs un pendant incontournable de la lutte contre l'errance et l'exclusion, notamment en milieu urbain où les solidarités familiales et de proximité sont plus érodés qu'en milieu rural. Dans ce domaine, en regard de ses compétences dans le champ de l'habitat, le rôle du bloc communal est déterminant notamment par sa capacité à mobiliser les bailleurs sociaux pour le volet logement. Sur le volet accompagnement, des partenariats sont à nouer et à encourager et il faudra s'appuyer sur des expériences très avancées et encourageantes en région parisienne.

**GARANTIR UN ACCES A L'HYGIENE POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE**

**(10) Etes-vous prêt à vous engager pour installer des toilettes publiques gratuites, avec des points d'eau potable, dans différents lieux de passage et connus de la ville ?**

**(11) Etes-vous prêt à vous engager pour ouvrir des bains-douches correspondant aux besoins des personnes : d'accès pratique et inconditionnel, y compris le week-end, gratuits, sécurisants, suffisamment spacieux et équipés en produits d'hygiène ?**

Le village de l'insertion répondra à ces impératifs même si ces offres ne doivent être conçues que comme palliatives et transitoires pour des personnes qui sont en rupture d'intégration forte ou confrontées à un grave accident de vie qui les a amené à vivre dans la rue. Le choix de ce style de vie est rare...

A l'instar des espaces de consommation de produits stupéfiants, ils ne doivent pas être des fins en soi mais un lieu apaisé, sécurisant à partir duquel peut se construire le lien de confiance indispensable à un accompagnement social de qualité et qui parte d'abord du pouvoir d'agir de la personne et de ses potentialités.

**GARANTIR UNE VILLE HOSPITALIERE POUR LES PERSONNES EXILEES**

**(12) Etes-vous prêt à vous engager pour impulser dans votre ville une dynamique d'accueil des personnes exilées et de solidarité envers elles, et à adhérer à l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) ?**

**(13) Etes-vous prêt à vous engager pour encourager l'ouverture d'un point d'accueil, d'information et d'orientation, central et accessible, pour toute personne en difficulté arrivant dans la ville ?**

« Il nous appartient, sur nos territoires, à la fois d'agir à l'image de l'histoire et de la culture d'hospitalité en France et d'interpeller l'Etat pour qu'il assume ses responsabilités ».

Extrait de la charte de l'association ANVITA

Oui et l'accueil inconditionnel que le Conseil départemental de Meurthe et Moselle a mis en place pour les mineurs non accompagnés témoigne des principes qui m'animent. A ce titre, permettez-moi de rappeler que lors du démantèlement de la lande de Calais, la Meurthe et Moselle fut le seul département à gérer en direct un Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs étrangers

Le village de l'insertion peut, pour partie répondre à ce besoin. Cependant, si les défaillances de certaines institutions peuvent, ponctuellement être compensées en raison d'un impératif humanitaire supérieur, cela ne peut pas être envisagée de manière durable. L'accueil des migrants majeurs ou des familles relève de la responsabilité de l'Etat et je suis parfois amené à le rappeler au Préfet dans le cadre de l'accueil des jeunes migrants. Un Maire s'inscrit dans un cadre légal et une organisation des pouvoirs publics au sein de laquelle chaque acteur doit assumer pleinement ses responsabilités.

Maire, je serais toujours facilitateur de fonctionnements partenariaux permettant de démultiplier les capacités d'intervention des pouvoirs publics.

**GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL DE LA MISE A L'ABRI**

**(14) Etes-vous prêt à vous engager pour défendre le principe de la mise à l'abri inconditionnelle de toute personne sans hébergement en situation de vulnérabilité : par un accueil digne, sans discrimination entre les plus démunis, et sa continuité jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit proposée, tel que prévu dans le Code de l'Action Sociale et des**

## Familles ?

Oui je le mets déjà en œuvre pour les MNA au sein du conseil départemental.

**(15) Etes-vous prêt à vous engager pour rendre disponibles ou ordonner la réquisition de bâtiments publics vacants pour pallier le manque de places dans les structures d'hébergement d'urgence ?**

C'est le rôle de l'Etat mais je m'engage à être facilitateur.

GARANTIR UN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS, INVESTIS POUR REpondre A L'URGENCE SOCIALE ET FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE

**(16) Etes-vous prêt à vous engager pour soutenir les associations et collectifs solidaires par le dialogue et la concertation dans le choix des politiques menées, mais aussi selon les besoins, par le maintien des subventions revues à la hausse, la mise à disposition de locaux, ou des initiatives de promotion du bénévolat ?**

Il me semble que les réponses apportées aux questions précédentes n'appellent pas de longs compléments. Il est simplement impossible de concevoir un maillage territorial de repérage de la précarité, un accompagnement social efficace ou le développement de solutions innovantes, sans les acteurs associatifs. Leur expertise, leur créativité et leur énergie militante sont pour moi des capitaux immatériels et solidaires. La manière participative dont nous avons construit la déclinaison de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Meurthe et Moselle et pour laquelle nous sommes Département démonstrateur, en témoigne largement. Elle a permis de dégager, en très peu de temps 130 propositions produites dans le cadre de rencontres qui ont mobilisés 650 personnes. Elles étaient d'ailleurs pour l'essentiel axés sur l'accès aux droits, la lutte contre la précarité alimentaire, la réduction des fractures numérique ou le soutien à la parentalité. Quant à la promotion du bénévolat, j'envisage bien évidemment le déploiement d'une plate-forme de l'engagement à Nancy comme je l'ai fait pour l'ensemble de la Meurthe et Moselle.